CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Procès-Verbal de la séance du 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la Présidence de Madame Julie Guinand-Boiron, Vice-Présidente du CCAS.

Date de convocation : 11 mars 2025

Membres présents: Julie GUINAND-BOIRON — Pascale CHAPOT — Patricia BONNET-GONNET — Serge CAFIERO — Fatira RULLIERE — Jocelyne TACCHINI — Annie ARCHER — Jacqueline LORA — Maryse GARCIA — Jean-Marie BARBERON.

Membres excusés : Renaud PFEFFER – Philippe MOLLOT – Aurélie JULIARD.

Membre ayant donné pouvoir :

Nombre de membres

En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

Il est désignée Chantal BESSON, agent responsable du CCAS, comme secrétaire de séance. Il est procédé à l'appel nominal et à l'approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 décembre 2024.

DELIBERATION N° 01-25: RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

I. Le contexte

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au sein du Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

Sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB), un débat permet de définir les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré, et éventuellement, les exercices suivants. Ce débat constitue une étape préliminaire et obligatoire de la procédure budgétaire mais il n'a en lui-même aucun caractère décisionnel.

Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales, et permet aux membres du conseil d'administration d'exprimer leurs vues sur des choix politiques et budgétaires d'ensemble.

Après avoir débattu sur les orientations budgétaires 2024, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312.-1 Vu le Code de l'Action sociale et des familles, notamment son article R123-19 Vu le règlement intérieur du CCAS, article 13 Vu le rapport présenté,

Il est proposé de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'année 2025 pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente

Après en avoir délibéré,

le CONSEIL D'ADMNISTRATION décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'année 2025 pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale

POINTS DIVERS

- Repas des ainés: les membres sont invités à choisir le menu parmi les plats proposés par le restaurant scolaire. A ce jour 108 personnes sont inscrites. L'organisation est en cours.
- Pass' loisirs séniors :
 - 32 inscrits pour la sortie du 28 mars à Montbrison à Agapes et spectacles pour un repas suivi d'une pièce de théâtre « C'est pas donné à tout le monde d'avoir une famille! »
 - 16 inscrits pour la sortie du 12 juin au Cabaret Elégance à Renaison pour le nouveau spectacle.

La séance est levée à 19h30.

Mornant, le 2 avril 2025

Julie GUINAND-BOIRON Vice-Présidente,

Présidente de séance.

Chantal BESSON Agent responsable du CCAS

Secrétaire de séance